

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1566

AMENDEMENT

présenté par
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	300 000
TOTAUX	0	300 000
SOLDE	-300 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Selon les chiffres fournis par l'Observatoire de l'immigration et de la démographie, 4 millions de personnes ont acquis la nationalité française entre 1982 et 2019.

Avec plus de 103 661 acquisitions de la nationalité française en 2024, la France est l'un des pays où l'obtention de la nationalité est la plus facile.

La nationalité française s'hérite ou se mérite. Cette logique, plébiscitée par les Français, doit prévaloir.

Ainsi, le présent amendement d'appel prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 300 000 d'euros pour l'action n° 14 : « Accès à la nationalité française » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française ».